



# CTL du 22 mars 2016

## Compte Rendu

Le CT était réuni ce mardi pour examiner pas moins de 9 points à l'ordre du jour dont seulement deux « pour avis » ... mais déjà actés et mis en place avant même ce CT !

La CGT était représentée par Marie Pierre Borel, Antony Lagneau, Patricia Moreau, Jean-Luc Thevenin et Yan Ruder.

### Changements d'horaires de certains postes :

**La CGT a voté pour** les changements proposés à Vic sur Aisne, les horaires d'ouverture étant plus important après qu'avant et les précédentes plages de fermetures ayant été décidées après des pressions de la direction alors que les agents que leur poste reste ouvert au public. De plus ces changements prennent en compte de réels besoins des usagers.

**La CGT a voté contre** les changements proposés à St Simon et à Laon CH.

**La CGT a refusé de voter** sur le cas de la Trésorerie de Vervins, puisque les nouveaux horaires sont déjà effectifs depuis mi janvier. (cf. notre déclaration liminaire)

**La CGT regrette** que les restructurations ne soient pas l'occasion de repenser la présence du service public sur le territoire et qu'au contraire, restructurations et restrictions des horaires d'ouvertures viennent s'ajouter à des situations déjà difficiles et notamment à des « zones blanches » chères à Mr Valls. Tout cela prive une partie de la population axonaise de l'accès au service public.

### Transfert de la mission du contrôle de la redevance audiovisuelle :

Le contrôle des particuliers sera désormais exercé par un pôle à compétence nationale. Le contrôle des professionnels reste de la compétence locale, mais est transféré dans les PCE, au cas présent, celui de Saint-Quentin.

Sous prétexte que ce transfert rapproche l'agent concerné de son domicile personnel, la direction se satisfait de l'opération qui n'est autre, pour la CGT, qu'un abandon de la mission qui sera désormais noyée dans le PCE et ne fera plus l'objet de vérifications spécifiques.

**Les OS ont refusé de voter** le paquet cadeau étant déjà ficelé avant même que nous n'ayons eu connaissance du sujet.....une fois de plus ! (cf. notre déclaration liminaire)

### Expérimentation du pilotage des BCR en interrégion :

La CGT s'est interrogé sur la mise en place de cette « garde alternée » pour la BCR, Papa étant à Laon pour payer les frais et Maman à la DIRCOFI pour vérifier les devoirs.

Mr Perrin a finalement résumé et donné l'explication qu'il fallait en disant : « Le sujet est sorti après le dossier emploi ». C'est donc là un nouveau paliatif pour, comme la redevance audiovisuelle, avancer le plus vite possible et contourner une nouvelle fois les règles établies jusqu'à présent.

### Généralisation des Pôles Juridictionnels :

Tout le monde semble s'accorder sur le fait qu'il s'agit pour les directions locales d'une nouvelle perte d'expertise. A cela s'ajoute une perte de soutien pour les services, qui devront de nouveau faire des instructions et ceci aura pour conséquences ..... de nouvelles pertes d'emplois.

### Création des communes nouvelles au 01/01/2016:

Seule remarque, la Charrue n'est elle pas (une fois de plus) placée avant les bœufs ? Ces décisions, prises trop tardivement, ne pourront être prises en compte fiscalement que dans 1 an (01/01/2017). En attendant, comment enregistrer une entreprise qui se crée ou arrive dans une commune qui n'existe pas

dans nos applications informatiques ? Quid de la prochaine campagne « impôt sur le revenu » ? Sans compter les problèmes d'adressage de courrier ...Petits « détails techniques » qui avaient visiblement échappés à la direction. La CGT a exigé que le soutien nécessaire et des instructions ad-hoc soient immédiatement donnés aux services concernés.

### Services Civiques :

La DDFIP de l'aisne a décidé de mettre en œuvre ce dispositif en accueillant 7 volontaires dans les SIP. Vu la situation sociale actuelle pas de doute que les « volontaires » ne manqueront pas. **Les OS regrettent cette nouvelle précarisation des emplois.** « Recruter » pas cher, voir gratuit, pour pallier aux suppressions d'emplois, voilà où nous en sommes : une véritable honte !!!

Un salaire de 550 €/mois, pas de tickets restaurant, pas de frais de déplacement pour se rendre aux formations obligatoires et un recrutement que Mr Perrin espère productif sans tenir compte de critères sociaux. Il est rattrapé de justesse par Mr Mollon qui précise qu'à compétences égales il sera possible de prendre en compte ce critère. **Les OS ne sont pas totalement convaincues ... ni Mr Perrin ??**

Par ailleurs au vu des noms des tuteurs désignés pour ces agents, les OS appellent à la plus grande vigilance... en effet comment éviter les dérives quand certains « petits chefs » gèrent déjà comme bon leur semble des collègues expérimentés.

**La direction accède à deux demandes des OS :** être présentées à ces volontaires pour pouvoir les mettre en garde et leur permettre d'avoir un point d'appui en cas de difficultés et faire remonter le fait qu'il soit inacceptable que ces personnes ne bénéficient pas des avantages sociaux.

### Campagne d'évaluation 2015 :

**Comment se fait il que les géomètres ne bénéficient pas de toutes les réductions qu'il soit possible de leur distribuer ?**

Les OS s'interrogent sur les 30 % d'agents « non reconnus ». Sont ils toujours les mêmes ? Le nombre de recours hiérarchiques ? L'expression des agents, qui semble sous utilisée ?

Aucune réponse précise sur ces sujets de la part de la direction.

### Bilan de la form pro :

Un nombre de bénéficiaires en baisse mais un nombre de jours en hausse qui s'explique par une offre plus ciblée que l'année précédente et l'absence de formation pouvant concerner la totalité des agents. **La CGT interroge** sur la souplesse qu'il serait possible d'avoir dans l'application du parcours de mobilité. Pourquoi faire faire des stages à des collègues qui maîtrisent déjà une application ? Le parcours de mobilité doit être (en théorie) discuté avec le chef de service. Il existe donc bien une marge de manœuvre.

Sur les possibilités d'effectuer des stages « en local », le service de la form pro se heurte à une remontée difficile des besoins de formation.

### Questions diverses :

-Avancement des travaux pour la paierie ? >> Le déménagement est toujours prévu en juin.

-Indemnités des élus locaux, **la CGT demande des éclaircissements** sur la mise en œuvre de la mesure qui semble appliquée de façon « très disparate » selon les trésoreries. La direction refuse de se prononcer, indiquant qu'il s'agit de la responsabilité du chef de poste.

- **La CGT interroge**, est -ce un « privilège » lorsque vous êtes handicapé et que vous ne pouvez faire autrement, d'avoir un bureau « à soi ». Privilège que votre supérieur voudrait voir supprimé.

- C'est le printemps les expérimentations fleurissent ..... les agents d'accueil de Soissons testent le CSP entre 2 usagers... ah non pardon ils n'ont plus d'usagers à recevoir, l'accueil secondaire est supprimé !! Pas de doute que le nouveau chef de service avec l'aide de la direction saura remettre son adjoint dans le droit chemin. Même si les horaires sont réduits, il semble que les usagers aient encore droit à un accueil secondaire.

- Courriers pour retard de dépôt des arrêts maladie.

**Les OS souhaitent avoir des informations** sur le nombre d'agents concernés et appelle la direction à une application mesurée permettant de prendre en compte des situations parfois difficiles.

Soissons, le 23 mars 2016